

L'ETAT DANS L'AUBE

Lettre des services de l'Etat - n°13 - avril 2019



Suventions de l'Etat



Pour la période 2016-2018, l'Etat a attribué près de **46 millions d'euros aux collectivités aubois pour des projets d'investissement**. Cette somme a été distribuée à partir de 4 principaux fonds (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, le fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire et la dotation pour la politique de la ville). Retrouvez le bilan complet de 2018 en cliquant [ici](#)

L'ORT, un nouvel outil au service des territoires.

Instaurée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) en novembre dernier, l'**Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** est un outil dont les élus peuvent se saisir pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation de leur centre ville.

Si les 222 villes engagées dans le programme « Action coeur de ville », dont la ville de TROYES fait partie, ont vocation à initier la transformation de la convention « coeur de ville » en convention d'ORT, **les autres collectivités peuvent également s'engager dans la démarche**.

Sur l'initiative de l'EPCI et de sa ville centre, l'ORT se matérialise par une convention signée par tous les partenaires susceptibles d'apporter leur soutien aux actions prévues au contrat. Cette convention vise à développer une approche intercommunale et comporte des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales...).

Elle ouvre droit à certaines aides dont peuvent bénéficier des porteurs de projet individuels ou collectifs. Tel est le cas du dispositif prévu par la LFI 2019, dit « Denormandie ancien », qui permet de financer des investissements locatifs de logements, objet d'une rénovation.



Le dispositif petits déjeuners dans les écoles



Dans le droit fil de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la grande pauvreté, la **direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aube a mis en place le dispositif « petits déjeuners »** gratuits dans des écoles situées en REP/REP+, quartier politique de la ville ou en territoire rural sensible.

Ce dispositif a pour objectif de réduire les inégalités en ce qui concerne le premier repas de la journée, indispensable pour une concentration et une disponibilité aux apprentissages, tout en développant des actions éducatives autour de l'alimentation (parcours santé). En lien avec le programme national nutrition santé (PNNS), un petit déjeuner équilibré est proposé aux élèves qui le souhaitent (sur proposition d'un diététicien) quatre jours par semaine. Depuis le 18 mars 2019, **12 écoles dans le département** se sont d'ores et déjà engagées dans ce dispositif jusqu'aux vacances de printemps. Les communes sont associées chaque fois que cela est possible, selon des modalités de gestion adaptées à chaque territoire.

Droit du travail : numéro unique

Depuis le 2 avril 2019, un seul numéro est à communiquer pour joindre les services de renseignements en droit du travail de la DIRECCTE :

0 806 000 126

Les services en charge des renseignements des usagers, positionnés dans les unités départementales des Direccte, participent à une mission essentielle de l'inspection du travail en délivrant, en proximité, une information sur le droit applicable aux salariés et aux employeurs, en particulier des TPE/PME.

Le numéro unique national, qui va remplacer les numéros existants, est associé à un Serveur Vocal Interactif (SVI national), permettant à l'utilisateur de saisir le numéro du département de son lieu de travail pour orienter l'appel vers le service de renseignements territorial concerné. Ce dispositif **n'entraîne pas de surcoût pour l'utilisateur** (prix d'un appel local).



Grand débat national

LE GRAND DEBAT NATIONAL
CAHIER CITOYEN

Monsieur Nicolas BELLE, Directeur de cabinet du Préfet de l'Aube et Référent départemental du Grand débat national a remis, ce vendredi 29 mars 2019, **les cahiers citoyens transmis en préfecture à Monsieur Nicolas DOHRMANN, Conservateur en chef du patrimoine, Directeur des Archives départementales**.

Les cahiers citoyens seront consultables en salle de lecture dans un délai proche, une fois que les documents auront été classés et inventoriés par les Archives départementales.

Pour rappel, **la salle de lecture des Archives départementales est ouverte du lundi au jeudi de 9h00 à 17h**. Elle est fermée le vendredi. L'inscription est libre et gratuite, sur présentation d'une pièce d'identité.

Sécurité routière



Agenda

- 4 et 6 avril à 11h30 : interview du préfet sur RCF (88.2 à Troyes, 105.3 à Bar-sur-Aube, 87.6 à Nogent-sur-Seine)
- du 1er avril au 15 mai: campagne PAC
- 28 avril : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

Directeur de la publication :
Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube
Préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, CS 372, 10025 Troyes CEDEX